

APPELLO DI STORICI FRANCESI CONTRO LE INTERFERENZE POLITICHE E LE REPRESSIONI GIUDIZIARIE NEL DIBATTITO STORIOGRAFICO

Quelques remarques en attendant notre article de fond destiné aux Italiens ; en attendant, on peut trouver tous les éléments de l'affaire, ad usum delphini, à l'adresse¹. Cet appel, publié quelques jours après la parution dans Le Monde d'un article dévastateur d'Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit constitutionnel à l'université de Rennes, et qui réclamait l'abolition de toutes les lois qui, en France, attentent à la liberté d'expression, de la loi sur l'antisémitisme de 1972 à la récente loi sur les bienfaits de la colonisation, cet appel, donc, a soulevé en France un immense espoir. Malheureusement, dans les mois qui ont suivi, on a vu l'association « Liberté pour l'histoire », fondée dans le sillage de l'article et de l'appel, et présidée par le peu courageux René Rémond (†), se perdre dans le corporatisme et le tribalisme le plus abject : aujourd'hui, l'association déclare « justifiée » la loi Gayssot², ne défend que les historiens qui lui plaisent et ne dénonce que les « projets » qu'elle attribue à Poutine, passant sous silence la loi votée il y a quelques jours en Pologne (cf. à propos de la loi polonaise l'article de Claudio Moffa du 30 novembre 2009, Il comunista grida al fascismo, l'anticomunista brinda e chiede il bis. ma entrambi sbagliano. ecco perché³). (Sophie Crétaux, agrégée d'histoire)

PÉTITION DES DIX-NEUF HISTORIENS

12 décembre 2005

Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :

- L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.
- L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.
- L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.
- L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.

- L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.

C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives – notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 – ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites.

Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique

¹ <http://www.aaargh.com.mx/fran/polpen/gayssot/gayssot.html>

² cf. sur le site, la reproduction de la page du site où le premier article, qualifie la loi Gayssot de légitime, adresse : <http://www.21e33.it/pdf/documenti/091104libpourhistgayssotlegitime.pdf>

³ <http://www.21e33.it/pdf/liberticidi/liberticidieur/liberticidieur09/091130polonialeggiantinegazioniste.pdf>

Signataires :

Jean-Pierre Azéma Elisabeth Badinter Jean-Jacques Becker Françoise
Chandernagor
Alain Decaux Marc Ferro Jacques Julliard Jean Leclant Pierre Milza Pierre Nora
Mona Ozouf Jean-Claude Perrot Antoine Prost René Rémond Maurice Vaïsse
Jean-Pierre Vernant Paul Veyne Pierre Vidal-Naquet Michel Winock

Source : Communiqué à l'Agence France Presse, 12 décembre 2005, publié dans le journal
Libération du 13 décembre, consultable en ligne à l'adresse :
<http://www.liberation.fr/page.php?Article=344464>